Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200818-20250519-2025-021-FL-VM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2025
Publication : 26/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE 19 MAI À 20 HEURES 00

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	16
Votants	18

Date de la convocation du conseil municipal : 12 mai 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - ~~Nadège JACHEZ~~ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER
Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT

Excusés : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Lucie TEPPE DUPELOT

2025.021 – ADHÉSION À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE DU SIEL RELATIVE À LA MUTUALISATION ADAPTÉE ET ÉVOLUTIVE DES DONNÉES AU TRAVERS DE ROC 42

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le SIEL Territoire d'Energie Loire - SIEL-TE - pour la mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données au travers de ROC42.

Dans le cadre de ses compétences optionnelles (article 2.2.3 des statuts dans leur version de juin 2019), le SIEL-TE dispose d'attributions visant une mutualisation efficace des données, laquelle intègre trois composantes :
« Le Syndicat propose une mutualisation, adaptée et évolutive, de la gestion des données, afin d'optimiser les réseaux et objets connectés des territoires, au service de la transition écologique.

Il peut proposer un service public de collecte et de gestion des données.

Le Syndicat met, notamment, à la disposition des adhérents un SIG Web départemental « GEOLOIRE » avec cadastre informatisé, ainsi que son évolution en fonction des attentes des collectivités. »

Le SIEL-TE propose à ses adhérents via le réseau ROC42® une infrastructure et une mutualisation de la gestion des données afin d'optimiser les réseaux et objets connectés des territoires.

Par délibération n°2021_12_13_12B en date du 13 décembre 2021, le Bureau syndical du SIEL-TE a validé la mise en œuvre de cette compétence.

Il est ainsi proposé aux collectivités souhaitant adhérer à la compétence ROC42 la signature d'une convention détaillant les modalités suivantes :

- Objet de la convention
- Périmètre de la mutualisation de la gestion de la donnée
- Modalités d'intervention lors de la vie du réseau ROC42
- Principes d'adhésion à la compétence de mutualisation de la gestion des données
- Modalités financières
- Propriété et nature des données
- Durée et prise d'effet de la convention

L'adhésion à la compétence est prise par délibération du Conseil Municipal pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction, elle est possible en cours d'année.

Le coût d'adhésion à la compétence ROC42 est constitué de deux composantes comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200818-20250519-2025-021-FL-VM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2025
Publication : 26/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

- ~~Un coût~~ annuel en fonction du nombre d'habitants (1 ct € HT/habitant/an)
- Un coût mensuel par objet :

o Soit au titre de l'accès Simple comprenant le réseau de collecte (l'adhérent est autonome pour programmer ces capteurs et décrypter les données)
o Soit au titre de l'accès Evolué comprenant le réseau de collecte et la Plateforme de stockage et visualisation de la donnée (l'adhérent confie au SIEL-TE la programmation des capteurs sur le réseau ROC et le décryptage des données).

Les tarifs sont fixés annuellement au sein du barème des contributions du SIEL-TE. Ceux applicables en 2025 sont annexés à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à la compétence relative à la mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données au travers de ROC42, à compter de l'exercice 2025
- De s'engager à verser les cotisations annuelles correspondantes
- De s'engager à s'acquitter des obligations liées au RGPD
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Adhère à la compétence relative à la mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données au travers de ROC42, à compter de l'exercice 2025
- S'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes
- S'engage à s'acquitter des obligations liées au RGPD
- Inscrit au budget les crédits nécessaires pour les cotisations
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Lucie TEPPE DUPELOT

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

MAIRIE DE CUZIEU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
42330